

Date de dépôt: 7 octobre 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la sauvegarde des jardins familiaux de Villars

Rapport de M. Jacques Follonnier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous l'agréable présidence de M^{me} Anita Cuénod, la Commission des pétitions a étudié cette dernière du 7 octobre au 18 novembre 2002, les procès-verbaux ayant été l'œuvre de M^{me} Stéphanie Downing.

Nous avons auditionné les pétitionnaires, la commune, les responsables des jardins familiaux ainsi que le conseiller d'Etat en charge du DAEL.

Bien que la concrétisation du projet semble dans les faits encore éloignée, il n'en reste pas moins que les explications des différentes personnes auditionnées peuvent laisser perplexe, nous y reviendrons dans le cadre de notre conclusion.

1. Audition de M. Eric Grandjean, M. Gilbert Morel et M. Raphaël Buchs, pétitionnaires

M. Grandjean indique d'entrée de jeu que la pétition a été lancée suite au vote du Conseil municipal de Vernier sur l'initialisation de la modification du régime des zones.

La parcelle des jardins familiaux de Villars représente 75 000 m² et constitue, selon le plan directeur communal de Vernier, le dernier espace vert de la région.

Un projet d'implantation d'immeubles dans cette zone saccagerait ce poumon de verdure déjà fortement mis à contribution par la proximité de l'aéroport ainsi que de diverses industries.

L'arrivée de 1600 personnes représente plus de 1000 voitures, sans compter l'accès aux différents commerces.

Il souligne que les jardins familiaux de Villars sont organisés en coopérative, et que cette dernière n'a jamais été contactée officiellement à propos de ce projet de construction, et que, lors de la dernière assemblée générale des jardins de Villars, les propriétaires ont voté à l'unanimité pour la préservation de leur espace.

En quelques mots M. Morel retrace l'historique des jardins de Villars qui ont vu le jour dans les années 1920. Plus de mille personnes fréquentent ces jardins, elles sont pour la plupart de condition modeste et on nous fait remarquer qu'un grand nombre de retraités y viennent tous les jours.

M. Grandjean explique qu'ils sont conscients du besoin en habitats, mais que la commune de Vernier a déjà beaucoup fait en matière de logement, elle héberge par ailleurs le plus fort taux de HBM.

M. Morel précise qu'ils ont été contactés par la municipalité de Vernier qui leur a présenté un plan localisé de quartier qui incluait les jardins familiaux de Villars sans qu'il y ait eu la moindre consultation préalable.

M. Grandjean fait remarquer que M. Moutinot a été entendu par le Conseil municipal de Vernier et qu'à cette occasion, il a déclaré que le projet se ferait de toute façon et qu'il n'y avait pas à discuter, ce qui a justifié la présente pétition.

Quant à la commune, elle a donné un préavis favorable sur l'initialisation de la modification du régime des zones. Le plan directeur communal de 1997 est par ailleurs très clair, il indique qu'il ne faut en aucun cas toucher aux jardins familiaux de Villars. Il semble pour lui que ce projet fait partie d'un marchandage, le DAEL ayant lancé quelques années auparavant le projet Avanchet 2 qui ne semble pas viable, il utiliserait la menace de réactualiser ce projet pour obtenir de la commune l'aval pour le plan de construction des jardins familiaux.

2. Audition de M. Christophe Iseli, conseiller administratif de la commune de Vernier

M. Iseli explique qu'il trouve la problématique intéressante et qu'il est légitime de vouloir préserver une zone comme celle des jardins de Villars.

Il rappelle qu'un projet important en densification de 130 000 m² était prévu sous la dénomination Avanchets 2 et que le changement de zone des jardins familiaux de Villars avait été proposé comme une alternative raisonnable à ce projet. La commune envisage de créer un parc public et de construire des équipements publics ainsi que du logement.

La commune de Vernier a vu le nombre de ses habitants passer de 3000 à 30 000 en 25 ans, les nouveaux arrivants génèrent de nombreux besoins, en ce sens le projet des jardins est idéal. Il permet de plus d'éviter la menace d'Avanchet 2 et c'est donc sous forme de contre-proposition à ce projet que la commune a donné son aval sur le principe de déclassement, la balle étant maintenant dans l'autre camp.

Quant au fait que les jardins familiaux sont formés de propriétaires, il ne sait pas jusqu'à quel point la loi permet de réaliser une expropriation, mais en revanche il estime que c'est un projet de déclassement à long terme et qui nécessitera plus de 30 à 40 ans.

Dans le cadre des jardins familiaux, il confirme que nous nous trouvons en zone villas, et qu'il serait possible selon les urbanistes de déplacer le site de ces jardins et de le mettre à la Garenne; par ailleurs une option serait de diminuer la surface de chaque parcelle, de manière à offrir l'accès à un jardin à plus de personnes en soulignant que cette alternative semblait positive pour les propriétaires également.

Actuellement, selon lui, la compétence de déclassement appartient au Grand Conseil et non à la commune et celle-ci étant ouverte à la consultation.

3. Audition de M. Frédéric Schär, président de la Fédération des jardins familiaux, et de M. Arnold Michoud

M. Schär indique qu'il est important de mettre la pression sur les autorités car de plus en plus de jardins familiaux sont appelés à disparaître. Il souhaite insister sur le fait que, dans le cadre du développement durable tel que mentionné dans l'Agenda 21, il est capital de préserver des espaces verts en zones urbaines.

Il est conscient que les jardins, bien qu'autrefois à l'extérieur de la ville, sont maintenant englobés dans cette dernière et que le but est de les ouvrir à la population, par exemple par des visites. C'est actuellement le cas pour les écoles qui sont incitées à venir les visiter. Dans le cadre d'un déplacement en périphérie de ville, il faut prendre en compte le problème du coût de ce dernier ainsi que le drame que cela représenterait pour les propriétaires âgés qui se retrouvent presque tous les jours en ces lieux et cela depuis parfois plus de 40 à 50 ans, il y a donc lieu de tenir compte du rôle social de ces jardins.

Sur la question du déménagement à la Garenne, il souligne qu'il n'y aurait vraisemblablement pas assez de place et qu'il faudrait dès lors déclasser de la zone agricole.

4. Audition de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, DAEL, et de M. Trottet, spécialiste des jardins familiaux au DAEL

M. Moutinot explique que la problématique des jardins familiaux est connue de son département, le plan directeur cantonal en reconnaît d'ailleurs l'intérêt. Il est donc nécessaire, en cas de fermeture de certains de ces jardins, d'en maintenir le nombre en proportion égale dans un autre endroit.

Son département a des contacts réguliers avec la Fédération des jardins familiaux qui gère très bien ces derniers.

Il fait remarquer que les jardins familiaux de Villars se prêtent particulièrement bien à une urbanisation et que le département proposera une solution de remplacement pour ces jardins dans un endroit situé au nord de la route de Peney, vers la Grotte aux Loups en précisant que ce n'est pas si éloigné tout compte fait. Il ajoute que les jardins familiaux en ville sont irrémédiablement condamnés, à plus ou moins court terme.

Le projet de Villars est suffisamment important pour qu'il lui soit appliqué la procédure d'aménagement coordonnée avec un maximum de concertation. Il estime à environ 2 ans les études et la discussion préalable, puis 2 ans pour les procédures de loi et le déclassement, et enfin 2 ans pour l'élaboration des plans et les autorisations de construire.

A ce stade, la mairie a en effet été contactée la première et en a informé le Conseil municipal, par la suite les propriétaires seront informés et consultés.

M. Moutinot confirme le projet de construction à l'avenue Louis-Casaï, et précise que lorsque le DAEL a indiqué à la commune qu'il était ouvert à toute autre suggestion, cette dernière a souhaité garder les villas de l'avenue Casaï et a proposé en lieu et place de construire sur l'emplacement des jardins familiaux de Villars. De toute façon, il y a partout des oppositions, et ce n'est pas le grand nombre de protestataires qui compte car la situation serait complètement bloquée s'il fallait s'arrêter à cela.

M. Trottet intervient sur le déplacement des jardins familiaux de Villars, et précise qu'il n'est pas question d'un transfert à la Garenne pour créer un groupement « mammouth », qu'il verrait d'un bon œil le nouvel emplacement dans la zone villas située à droite de la route de contournement de Vernier, derrière le centre des Tattes. La commune a déjà été approchée et a fait des recommandations concernant la taille du périmètre derrière le centre des Tattes.

M. Moutinot souhaite conserver, voire augmenter, le nombre des jardins familiaux et imagine peut-être la possibilité de conserver une partie des jardins familiaux de Villars.

Conclusion

Les avis de la commission ont été extrêmement partagés. Certains estiment qu'il est inadmissible que les jardins familiaux de Villars disparaissent au profit d'une densification urbaine, quelle que soit la solution de remplacement trouvée, d'autres, quant à eux, pensent que l'aménagement du territoire concerne du long terme et que le processus actuel n'est en fait qu'un déclassement de la zone villa.

Si les commissaires sont conscients de l'attachement des propriétaires à leurs jardins, ils sont conscients de la grave pénurie de logements.

Par ailleurs, il est rappelé que le Conseil municipal de Vernier a donné un préavis positif de déclassement, le pré-projet prévoit des bâtiments publics dans cette zone et cela est important pour la commune.

Le marchandage inspiré par le DAEL concernant une urbanisation Avanchet 2 abandonnée au profit de celle des jardins de Villars a été relevé, soulignant le fait que cette manière de « tordre le bras » à la commune n'était pas très correcte.

Il a beaucoup été question de savoir si cette pétition arrivait trop tôt, et si on devait la traiter maintenant ou plus tard, voire pas du tout.

Au vu de tous les témoignages, tenant compte des différents éléments, force est de constater que les jardins familiaux de Villars sont à considérer dans un ensemble particulier.

Compte tenu :

- que ces jardins appartiennent à des propriétaires privés;
- qu'ils ont un rôle social important;
- qu'il existe de nombreuses zones où l'on peut encore construire sans profiter de petits propriétaires qui sont constitués en grande majorité des aînés de notre population;
- compte tenu du respect que l'on doit avoir pour des personnes qui tout au long de leur vie ont économisé pour pouvoir s'offrir un lieu de détente pour leurs vieux jours;
- compte tenu que le bien-être de tous passe aussi par le respect que nous devons à nos aînés,

il a été décidé selon le vote suivant :

Pour : 2 AdG, 2 R, 1 PDC, 1 UDC, 1 L

Contre : –

Abstention : 3 S, 2 Ve, 1 L

de renvoyer la pétition 1401 au Conseil d'Etat.

Pétition (1401)

pour la sauvegarde des jardins familiaux de Villars

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les jardins familiaux de Villars sont le dernier poumon de verdure de Châtelaine. Cette région, fortement péjorée par des nuisances telles que grandes routes, aéroport, lignes ferroviaires, industries dangereuses en tous genres comme les dépôts pétroliers, a le droit de garder un emplacement de verdure tel qu'il se trouve actuellement sur la parcelle de 55 000 m² des jardins familiaux de Villars.

De plus, les jardiniers, bien souvent, habitent le quartier et se rendent à leur lopin de terre à pied. Raser les jardins et les reconstruire éventuellement ailleurs les obligerait tous à utiliser un véhicule et certaines personnes seraient obligées de quitter purement et simplement leur parcelle.

Une arrivée massive de l'600 habitants dans le quartier de Crozet-Villars amènera un flot supplémentaire et quotidien de plus de 1000 véhicules, cela sans compter les utilisateurs et travailleurs des 3500 m² de surfaces commerciales prévues dans ces projets. Cela n'est pas concevable.

Châtelaine est un quartier défavorisé de la commune de Vernier. Vernier a déjà assez fait pour le logement dans la République et canton de Genève.

Pour ces motifs, les soussignés demandent :

- que le projet du DAEL, concernant les jardins familiaux de Villars, soit immédiatement stoppé ;
- que le Grand Conseil n'entre pas en matière quant à une éventuelle modification du régime des zones dans le quartier ;
- que les instances cantonales compétentes tiennent compte de la volonté politique du Conseil municipal de Vernier clairement exprimée dans le plan directeur communal de novembre 1997.

N. B. : 11 193 signatures

Comité pour une qualité de vie saine à Châtelaine

M. Eric Grandjean

28, chemin de l'Etang, 1219 Châtelaine